



## Gérant étrangers de SCI

Par **Dragan**, le **22/06/2014** à **21:30**

Bonjour,

je souhaiterais savoir si un étranger, non résident en France donc sans titre de séjour, pouvait en tant qu'actionnaire d'une S.C.I. en être également le gérant et pourrait il demander par la suite un titre de séjour vu sa fonction?

Merci par avance et félicitations pour votre site.